

# **Gilly : 30 mois de prison pour un papy qui tripotait ses petites-filles de 6 et 11 ans**

Par Sudinfo

Publié le 29/05/2021 à 05:31

Albert, 65 ans, était en aveux d'attentat à la pudeur sur deux de ses petites-filles, des enfants de 6 et 11 ans à l'époque. Depuis qu'il s'est dénoncé à la police en juillet 2018, il suit une thérapie spécialisée pour les auteurs de crimes sexuels. Le tribunal l'a condamné à 30 mois de prison, avec un sursis probatoire.



Albert était considéré comme un papy gâteau, il avait la confiance de tous et ses petits-enfants venaient souvent chez lui. Jusqu'au jour où l'une de ses filles l'a vu faire! Sous la pression familiale, le sexagénaire s'est dénoncé à la police. « Je m'en veux terriblement », a-t-il précisé devant le tribunal.

## **Une famille démolie**

Six enfants. Seize petits-enfants. C'est une famille unie qui a littéralement explosé au moment du dévoilement, a exposé Me Valérie Lagneaux qui a qualifié le dossier de « dramatique ». Car la plus jeune des victimes était particulièrement vulnérable du haut de ses 6 ans et elle est toujours suivie par un psy. La seconde victime, défendue par Me Guchez, était heureusement plus à même de réagir, âgée de 11 ans. Le parquet, qui avait insisté sur le fait que le sexagénaire exigeait le silence de ses petites victimes, avait requis 4 ans de prison.

## **Dramatique...**

À la défense, Me Yannick Balsarini avait, lui aussi, qualifié le dossier de dramatique, pour les victimes, pour la famille mais aussi pour cet homme de 65 ans qui n'avait jamais été confronté à la justice avant cela. « Depuis deux ans et demi, il est suivi par un centre spécialisé et n'a jamais raté un seul rendez-vous. C'est un homme qui a honte de lui, qui regrette amèrement ».

Le tribunal a décidé qu'Albert devait continuer sa thérapie, cela fait partie des conditions de son sursis probatoire.